

Contournement de Mignaloux-Beauvoir

Notre position

Le 15 mars 2022, le Conseil Municipal de Mignaloux-Beauvoir a adopté une motion proposée par l'association Voie Rapide 147-149 à laquelle la commune adhère

Cette motion a été versée au dossier de concertation sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges. Le Conseil Municipal a souhaité compléter cette motion afin de réaffirmer ses positions et priorités en matière de mobilité, d'aménagement de la traversée de Mignaloux-Beauvoir par la 147 et par la RD951, et du contournement routier de la commune de Mignaloux-Beauvoir. Cette motion est disponible sur le site de la commune dans le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15 mars dernier.

Contournement de la commune

Le contournement de Mignaloux-Beauvoir est un préalable indispensable et obligatoire avant toute requalification et/ou aménagement de la RN147 et de la RD951 (Boulevard Urbain, pistes cyclables, voie bus etc.).

La position du Conseil Municipal reste celle annoncée dans son programme et lors de multiples rencontres et réunions, à savoir le choix d'un contournement NORD débouchant au niveau de la voie André Malraux. Pour mémoire le 13 octobre 2006, suite à une concertation publique, le ministre de l'Équipement avait arrêté ce choix pour l'aménagement de l'entrée Sud-Est de Poitiers. C'est la seule solution qui permet de traiter la circulation des deux axes à grande circulation traversant notre commune, la RN147 et la RD951. On peut noter un trafic important de Poids-Lourds sur ces deux routes : 2300 PL pour une circulation d'environ 20000 Véhicules/Jour pour la RN147 et de 1500 PL pour une circulation de 13000 V/J pour la RD951.

Étude Multimodale de l'entrée Sud-Est de Poitiers

La consultation publique volontaire de 2019 portant sur l'aménagement de l'entrée Sud-Est de Poitiers. Un complément d'information sur les différents types de mobilité a entraîné une étude



multimodale sur l'entrée Sud-Est de Poitiers. Financée par l'État, le département et la Communauté Urbaine de Grand-Poitiers cette étude, diligentée par Grand-Poitiers, est en cours de finalisation. La commune de Mignaloux-Beauvoir se positionne sur

les points suivants :

- Développer tous modes alternatifs permettant de réduire la circulation automobile tels que l'usage du vélo, des transports en commun, du co-voiturage ...
- Créer une infrastructure cyclable inter-communale.
- Créer une voie cyclable sur la RD951.
- Aménager la traversée de Mignaloux-Beauvoir en véritable Boulevard Urbain avec voie réservée aux cyclistes, voie réservée aux transports en commun, et trottoirs pour piétons.

Ces deux dernières propositions n'étant réalisables qu'après délestage des Poids-Lourds.

- Étendre et améliorer l'offre de transports collectifs.
- Implanter, **en amont de Mignaloux-Beauvoir**, un Parking-Relais (Bus type BHNS) afin de capter les populations de Fleuré, de Savigny, de Lhommaizé... et de les acheminer vers les pôles CHU/Université et Poitiers Centre.

Tous ces aménagements doivent permettre d'améliorer les conditions de vie, de santé et de sécurité des riverains de ces deux axes traversant notre commune, d'éviter toute les circulations parasites dans nos différents quartiers, et d'obtenir une circulation apaisée sur tout le territoire.

Le contournement est un préalable indispensable et obligatoire avant toute requalification et/ou aménagement de la RN147 et de la RD951